Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_111-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND — M. Maël GOUTTEBARGE

ABSENTS : Mme Christelle RENAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/111 : INSTANCES : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE JUMELAGE.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_111-DE

Madame Françoise SOURDIN, adjointe au Maire en charge de la citoyenneté et de la solidarité, rappelle aux membres du Conseil municipal que depuis plus de 30 ans des liens privilégiés se sont tissés entre la ville de Melesse et la ville d'Enguera (Espagne). Une charte de jumelage a été signée entre les deux villes en septembre 1989. Dans le cadre de la coopération décentralisée, ce jumelage permet à Melesse et Enguera de développer des échanges socio-culturels en impliquant leurs populations.

Le comité de jumelage, constitué en association, travaille en relation avec la municipalité et l'ensemble des associations de la commune. L'assemblée délibérante ayant été renouvelée, il convient à présent de désigner trois délégués titulaires du Conseil municipal auprès du comité de Jumelage, comme le prévoient ses statuts.

L'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales indique qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (28 voix sur 28) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des trois délégués titulaires du Conseil municipal auprès du comité de Jumelage.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (28 voix sur 28) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident de désigner en qualité de délégués titulaires du Conseil municipal auprès du comité de Jumelage :
  - Mme Guylène GAPIHAN-LORET pour le groupe « Melesse, un nouvel Élan »,
  - M. Gilles LE ROCH pour le groupe « Melesse, notre avenir »,
  - M. Jean-Michel FILY pour le groupe « Synergie Melessienne ».

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520